


Cas D

J'ai déjà obtenu mon **Baccalauréat** (ou diplôme du secondaire) à l'étranger (étudiant de nationalité européenne).

Voici les documents **nécessaires** pour l'inscription à l'épreuve d'admission :

- une photocopie (recto/verso) de la **carte d'identité** valide.
- une **photo d'identité** récente.
- le **baccalauréat ET le relevé de notes du bac ORIGINAUX**, nous en ferons des copies conformes, les originaux vous seront rendus directement.
- **équivalence du BAC** par le Service des Equivalences de la Fédération Wallonie-Bruxelles 
 - Soit la **preuve de l'envoi** (par recommandé)
 - Soit l'**attestation de dépôt du dossier** administratif au service des Equivalences
 - Soit **équivalence ORIGINALE**, si vous l'avez déjà reçue

Cette procédure est obligatoire pour TOUS les étudiants qui ont obtenu un bac ou un diplôme du secondaire à l'étranger. **Nous vous conseillons vivement d'entamer cette démarche le plus vite possible** puisque vous êtes déjà diplômés et que les délais sont très longs.

N.B. N'ENVOYEZ JAMAIS LE RELEVÉ DE NOTES ORIGINAL du BAC au Service des Equivalences, faites-en une copie conforme selon les modalités expliquées sur le site des Equivalences.

JUSTIFIEZ les activités APRES avoir obtenu le BAC (ou équivalent).

Toute omission sera considérée comme fraude

- **les attestations ORIGINALES** justifiant **TOUTES les activités** après l'obtention du diplôme secondaire jusqu'à l'inscription dans notre école :

si études supérieures: attestation de fréquentation antérieure (avec dates d'entrée et de sortie) et TOUS les relevés de notes. Les attestations de fréquentation "simple" ou "certificats de scolarité" ne sont PAS VALABLES.

si travail : contrats de travail détaillés avec date d'entrée et de sortie et le nombre d'heures effectué par semaine et fiches de paie.

si voyage : billet d'avion, attestation de séjour linguistique ou tout autre document prouvant le déplacement etc.

si demandeur d'emploi (en Belgique)

- Actiris : obtenez « l'attestation d'inscription comme demandeur d'emploi **Après études A 23 J** » et demandez à l'ONEM une attestation
- Forem : obtenez « l'attestation d'inscription comme demandeur d'emploi **Après études A 23 6** » et demandez à l'ORBEM une attestation

si chômeur :

- attestation de l'ONEM ou de l'ORBEM (en Belgique).
- attestation de Pôle Emploi (en France).

- **les frais de dossier s'élèvent à 60 €** (non remboursables) et sont à payer en liquide ou par bancontact. Pas de carte de crédit, ni de chèque, ni de virement bancaire.

ATTENTION

Lors du rendez-vous pour finaliser l'inscription vous devez apporter les ORIGINAUX de TOUS les documents demandés, sinon l'inscription sera refusée (original ≠ scan couleur, photocopie couleur).

Les présentes conditions sont susceptibles d'être à tout moment modifiées en fonction de l'évolution de la législation.